

Une information du service
de l'énergie et de l'environnement


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

APRÈS UN SINISTRE, SAISISSEZ LES OPPORTUNITÉS QUI S'OFFRENT À VOUS

Rendez vos bâtiments durables
pour contribuer aux objectifs
énergétiques et climatiques

Toutes les
infos utiles ici



En partenariat avec
le service des contributions et


La Chaux-de-Fonds
MÉTROPOLE HORLOGÈRE


VILLE DU LOCLE
LES BRENETS


Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

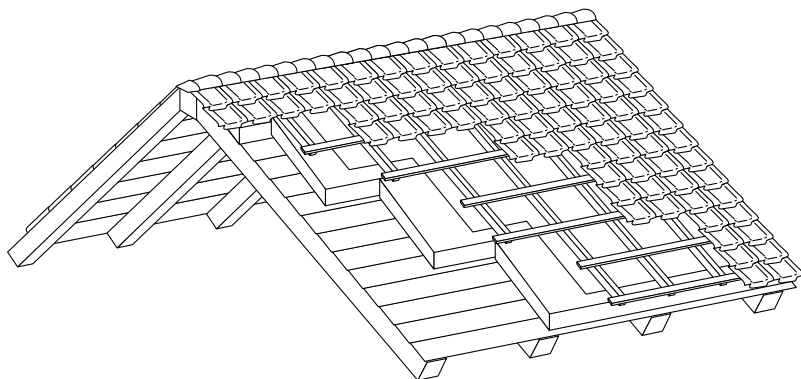
RECONSTRUIRE : ÉVIDEMMENT! **MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT!**

Quelles sont les exigences énergétiques et patrimoniales à respecter ?

Lors de rénovation/reconstruction de toits ou de façades, les interventions sont conçues pour durer de nombreuses décennies, n'oubliez pas de les isoler et de préserver les éléments patrimoniaux!

Demandez dès maintenant une offre à votre professionnel du bâtiment conforme aux exigences de la loi cantonale sur l'énergie et mieux encore, conforme aux conditions du Programme Bâtiments.

Nous recommandons d'établir un CECB Plus qui permet d'obtenir une évaluation globale de votre bâtiment et une planification judicieuse des travaux.



Selon la nature des travaux, une autorisation peut être nécessaire. Pour toute question, veuillez prendre contact avec votre commune.

**Pour réduire les
coûts des travaux
d'une isolation
thermique, une
aide financière est
possible.**

Demandez à votre professionnel du bâtiment d'établir une offre conforme aux conditions du Programme Bâtiments.

À partir d'une aide financière de CHF 10'000.- un CECB Plus doit être réalisé.

N'oubliez pas de déposer votre demande de subvention avant le début des travaux!

DES SUBVENTIONS QUI S'AJOUTENT AUX DÉDOMMAGEMENTS DE L'ECAP

D'éventuelles subventions communales s'ajoutent à celles du Programme Bâtiments. Pour toute question, veuillez prendre contact avec votre commune.

**Rendez vos toits
actifs en produisant
de l'électricité!**

Profitez de la réfection de votre toit pour l'équiper de panneaux photovoltaïques afin d'alléger vos coûts énergétiques.

Approchez-vous de votre professionnel solaire pour obtenir une offre conforme aux directives relatives à l'intégration d'installations solaires en toiture.

ET POURQUOI NE PAS ALLER ENCORE PLUS LOIN ?

Des subventions fédérales sont possibles et dans certains cas s'ajoute un soutien cantonal et/ou communal.

Selon la nature des travaux, une autorisation peut être nécessaire. Pour toute question, veuillez prendre contact avec votre commune.



DES DÉDUCTIONS FISCALES SONT POSSIBLES

Une aide financière indirecte qui contribue à alléger la facture de vos travaux.

Les frais de remise en état d'un bâtiment suite à un sinistre sont déductibles, sous réserve d'autres dépenses d'investissement y apportant une plus-value.

Pour déterminer le montant de la déduction fiscale, il doit néanmoins être tenu compte des indemnités d'assurances versées et des éventuelles subventions.

Toutes les informations nécessaires pour effectuer la répartition entre dépenses d'entretien, d'économie d'énergie et d'amélioration sont répertoriées dans la NOTICE 4 disponible via le code QR ci-dessous.



En cas de travaux importants, il est conseillé de prendre contact avec le service des contributions pour une discussion préalable.



EN CAS DE QUESTIONS

Service de l'énergie et de l'environnement

032 889 67 30

sene@ne.ch

www.ne.ch/energie

Le Programme Bâtiments : Centre de traitement pour l'isolation thermique

058 680 40 98

neuchatel@leprogrammebatiments.ch

www.leprogrammebatiments.ch

Service des contributions

032 889 77 77

service.contributions@ne.ch

www.ne.ch/impots

Commune de La Chaux-de-Fonds : Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement

032 967 64 61

sume.urbanisme@ne.ch

www.chaux-de-fonds.ch

Commune du Locle : Service de l'urbanisme

032 933 84 32

urbanisme.lelocle@ne.ch

www.lelocle.ch

Établissement Cantonal d'Assurance et de Prévention : ECAP

032 889 62 22

ecap@ne.ch

www.ecap-ne.ch